

Rapport du Président

Séance Publique du
jeudi 19 février 2015

Service instructeur
Direction Adjointe Finances et Logistique

8^{ème} **Commission** - N° CG-2015-2-8-3

Service consulté

**BUDGET PRIMITIF 2015 - TRAVAUX DANS LES COLLEGES PUBLICS ET PPI
2015-2019**

Résumé : Les travaux envisagés dans les collèges publics en 2015 nécessitent :

- une dépense d'investissement de 8 934 000 € en CP et 2 463 400 € d'Autorisations de Programme nouvelles ou complémentaires (dont 475 400 € d'AP à voter au présent budget) ,
- une dépense de fonctionnement de 280 000 €,
- compensées par une recette de 4 199 000 € en investissement.

L'élaboration du BP 2015 conduit à faire évoluer en conséquence le Programme Prévisionnel des Investissements (PPI) glissant pour la période quinquennale 2015-2019.

L'article L. 213-2 du Code de l'Education stipule que le Département a la charge des collèges et qu'à ce titre, il en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement, ...

Le Conseil Général établit le Programme Prévisionnel des Investissements (P.P.I.) relatif aux collèges (article L. 213-1 du Code de l'Education).

Par délibération n° CG-2014-2-8-1 du 13 mars 2014, votre Assemblée a voté le rapport relatif aux collèges – bâtiments existants et constructions/reconstructions, incluant un chapitre relatif au P.P.I.

Outre les opérations en cours ou restant à réaliser à ce jour, y sont ajoutés les ajustements, compléments ou travaux nécessaires.

Le P.P.I. 2014-2018 devient ainsi, par glissement et ajouts, la version P.P.I 2015-2019 (le PPI continue d'être actualisé annuellement mais offre dorénavant une projection sur 5 ans – cf. infra).

En parallèle, chaque année, le budget annuel concernant la mise en œuvre des actions inscrites au P.P.I. des collèges est voté.

De manière schématique, le présent rapport comprend deux grandes parties : tout d'abord les collèges existants et les constructions ou reconstructions de collèges puis la partie relative au P.P.I.

BUDGET PRIMITIF 2015 - SERVICE 219 « COLLEGES »

A – PRINCIPE :

Par délibération n° 2000/II-908 du 16 juin 2000, notre Assemblée a fixé deux priorités en ce qui concerne les travaux à mener dans les collèges existants :

- réduire l'écart apparu entre les collèges existants et les collèges neufs ;
- répondre aux besoins immobiliers de l'enseignement, en fonction de l'évolution de la pédagogie, des normes de sécurité et des effectifs.

En ce qui concerne les **AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (nouvelles et complémentaires)**, elles sont inscrites conformément aux dispositions du règlement financier du 14 avril 2011 qui stipule que, pour fiabiliser le stock des Autorisations de Programmes, les opérations seront intégrées en gestion financière en 2 étapes : la première à l'accord de principe et pour le montant des études, la seconde à l'Avant-Projet Définitif (A.P.D.) pour le financement des travaux.

B- BUDGET PRIMITIF 2015 :

Après les différentes phases d'arbitrage, le **budget 219 « COLLEGES »** géré par la Direction du Patrimoine Immobilier (D.P.I.) s'établit globalement à la baisse : 9.2 M€ contre 11.4 M€ au BP 2014.

Cet effort conséquent relève d'une implication particulière consécutive au stade d'avancement des opérations, ces dernières, dès lors qu'elles entreront dans la phase de réalisation, nécessiteront des sommes en rapport afin de garantir la fluidité de l'avancement des travaux et maîtriser au mieux les révisions de prix liées à la durée des chantiers.

I. PROGRAMMES B111 (CONSTRUCTIONS/RECONSTRUCTIONS) et B112 (RESTRUCTURATIONS, REHABILITATIONS et EXTENSIONS) : AP : 475 400 € - CP : 7 004 500 €

(programmation globale 2015 : AP Nouvelle : 324 400 € ; AP complémentaire : 209 000 €) + 582 000 € AP CTV REGION MULHOUSIENNE ;

Globalement, le Budget Primitif 2015 - section d'investissement sur les collèges existants et les constructions/reconstructions - s'élève à 8 934 500 €.

Les inscriptions budgétaires concernent des crédits nécessaires à la réalisation des opérations, en tenant compte de leur degré d'avancement et dans le respect des engagements contractuels.

Sur les deux programmes, les parts respectives des B111 et B112 sont les suivantes : 1 390 280 € et 5 614 220 €.

Les besoins recensés peuvent être classés selon le niveau d'avancement des opérations (situation au 1^{er} septembre 2014) et selon 4 niveaux d'engagement décroissant pour notre collectivité.

Niveau 1 : OPÉRATIONS EN COURS, c'est-à-dire APRES NOTIFICATION DES MARCHÉS DE TRAVAUX – AP complémentaire: 167 000 € - CP : 4 479 800 € -
(programmation globale 2015 : AP complémentaire : 167 000 €)

Il s'agit des opérations qui doivent aller à leur terme. En effet, tout coup d'arrêt signifierait la remise en cause du projet et engendrerait des coûts importants de débits pour la Collectivité.

Les crédits leur ont été attribués en priorité.

a) B111 (constructions neuves) : 90 280 €

⇒ OPÉRATIONS INDIVIDUELLES :

Il convient d'inscrire le solde des crédits relatifs à la reconstruction du collège Bel Air à MULHOUSE (70 280 €).

⇒ OPÉRATIONS « GLOBALES » :

Le quitus de la reconstruction du collège Jules Verne à ILLZACH devrait pouvoir être délivré, impliquant le règlement du solde des honoraires de maîtrise d'ouvrage déléguée (estimation : 20 000 €).

b) B112 (restructurations, réhabilitations, extensions) : 4 389 520 €

⇒ OPÉRATIONS INDIVIDUELLES : (AP compl. : 100 000 € ; CP : 3 260 800 €)

Sont concernées les opérations suivantes :

*** En phase travaux (démarrage ou poursuite) :**

- collège du Nonnenbruch à LUTTERBACH : Déflocage, désamiantage, restructuration de la SEGPA et de la vie scolaire – 1 300 000 €. Le démarrage des travaux a d'abord dû être repoussé en raison de la reconsultation du lot désamiantage. Ensuite, cette opération a subi un nouveau décalage en raison d'une nouvelle mise en concurrence suite à une entreprise défaillante ;
- collège R. Faesch à THANN : construction d'une cuisine télérestaurée : 1 290 000 €. Les marchés de travaux sont en cours de notification aux entreprises. La Ville de Thann a pris une délibération le 14/03/2014 pour une participation à hauteur de 90 000 € TTC. La nouvelle municipalité remet en cause la signature de la convention qui contractualise cet accord.

*** en solde de paiement suite à réception des travaux 2013, voire courant 2014 :**

- collège de FORTSCHWIHR : reconstruction des logements et de l'administration et traitement de l'accessibilité – solde DGD (décompte général définitif) : 40 000 € ;
- collège De Dadelsen à HIRSINGUE : extension et restructuration – solde DGD : 210 000 €. A noter que cette opération, du fait des retards subis, nécessite un réajustement de son montant (AP compl. : 100 000 €) portant ainsi l'opération à 7.36 M€.
- collège Emile Zola à KINGERSHEIM : extension, restructuration et création d'une demi pension – solde DGD : 70 000 € ;
- collège Jean Macé à MULHOUSE : restructuration de l'Administration, de l'Externat et du pôle bio-service – solde DGD : 300 000 €.

- d'autres opérations sont concernées dans une moindre mesure : collège Jean Monnet à DANNEMARIE : restructuration des bâtiments affectés à l'enseignement ainsi que diverses réfections : 42 000 € ; collège Victor Schœlcher à ENSISHEIM : extension et restructuration -2^{ème} phase : 5 000 € ; collège Georges Martelot à ORBEY : restructuration d'ensemble : 3 800 €.

⇒ OPERATIONS « GLOBALES » : (AP compl. : 67 000 € ; CP : 1 128 720 €)

Sont concernées les opérations suivantes : réfection des façades du bâtiment externat au Collège R. Cassin de CERNAY ; mise en sécurité du bâtiment externat et rénovation du bâtiment SEGPA au collège C. Walch à THANN.

D'autres opérations nécessitent, outre des crédits de paiement, l'inscription d'une AP complémentaire de régularisation. Il s'agit de :

- réfection étanchéité toitures de 3 bâtiments au Collège Conrad Alexandre Gérard à MASEVAUX - AP compl. : 27 000 € ;
- réfection de l'étanchéité de la toiture-terrasse au collège J. Prévert de WINTZENHEIM - AP compl. : 37 000 €.

Ces 2 compléments d'opération sont liés au fait que, suite aux dégâts des eaux intervenus dans le cadre des travaux, l'avance financière des travaux a dû être faite par le Département, avant remboursement par les assurances.

Enfin, la création d'une deuxième issue de secours dans l'ensemble des salles de classe du Collège Pfeffel à COLMAR nécessite une AP complémentaire d'ajustement de 3 000 € (surcoût percements).

Les 1 128 720 € de Crédits de paiement concernent toutes les opérations principales susvisées.

Niveau 2 : OPÉRATIONS DÉCLENCHÉES - MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE EN COURS, SANS NOTIFICATION DES MARCHES DE TRAVAUX - AP : NEANT - CP : 1 800 000 €

Il s'agit d'opérations existantes pour lesquelles il y a déjà eu des dépenses d'études et attribution des marchés de prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre, bureaux de contrôle, ...). Cependant, **le déroulé de l'opération pourrait encore, le cas échéant, être revu** puisque les marchés de travaux ne sont pas encore attribués et, par conséquent, n'ont pas encore créé de droit pour leurs titulaires.

Ces opérations se trouvent dans cette situation intermédiaire où, soit la consultation des entreprises est en cours voire terminée, mais avec une attribution des marchés de travaux ne pouvant intervenir que dans les semaines à venir, soit les cahiers des charges sont encore en phase conception chez le maître d'œuvre.

a) B111 (constructions neuves) : 1 300 000 €

⇒ OPERATIONS INDIVIDUELLES : (CP : 1 300 000 €)

Est concernée la construction d'un gymnase au Collège Bel Air à MULHOUSE pour 1 300 000 € de CP. Les travaux commenceront au courant du 1^{er} semestre 2015 pour une livraison à la rentrée 2016.

⇒ OPERATIONS « GLOBALES » :

NEANT

b) B112 (restructurations, réhabilitations, extensions) : **500 000 €**

⇒ OPERATIONS INDIVIDUELLES : (CP : 300 000 €)

Les études d'Avant-Projet sont en cours concernant l'opération de restructuration du collège R. Schuman de SAINT-AMARIN. La consultation pour les marchés de travaux est envisagée à l'automne 2015 pour un démarrage des travaux début 2016. CP : 300 000 €.

⇒ OPERATIONS « GLOBALES » (CP : 200 000 €)

Seule est concernée l'opération de réfection du chauffage (corps de chauffe et régulations) au Collège T. Monod à OTTMARSHEIM. CP : 200 000 €

Niveau 3 : OPÉRATIONS « PROJETS » - PHASE ÉTUDES AVANT MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE – AP nouvelles : 296 400 € ; AP compl. : 12 000 € ; CP : 724 700 € -
(programmation globale 2015 : AP Nouvelle : 324 400 € ; AP Complémentaire : 42 000 € dont 30 000 € votés en DM2 2014 pour une opération non retenue aux OB 2015)

Ce sont les **opérations déjà identifiées et validées politiquement** (rapports budgétaires, Programme Prévisionnel d'Investissement, ...) mais n'ayant pas, pour l'instant (hormis le programme et les indemnités de concours de maîtrise d'œuvre dans certains cas), donné lieu à engagement comptable. On se situe dans les **études en amont**.

a) B111 (constructions neuves) :: **NEANT**

b) B112 (restructurations, réhabilitations, extensions) : **724 700 €**

⇒ OPERATIONS INDIVIDUELLES : (CP : 120 000 €)

- Collège F. Villon à MULHOUSE : sont inscrits 20 000 € en prévision des diagnostics à réaliser préalablement aux études liées au projet de restructuration et de réhabilitation globale du site. Cette opération fera l'objet d'une nouvelle programmation dans un contexte global regroupant les bâtiments A, B, SEGPA, ALTI, Atelier menuiserie et aménagements extérieurs.

- Collèges de GUEBWILLER et de ROUFFACH : l'Assemblée Départementale avait acté le principe de faire réaliser les études préalables par notre Direction de l'Architecture. Celles-ci vont être réalisées en 2015, sans nécessiter de crédits. Compte tenu du changement de carte scolaire pour le collège de Guebwiller, une première série de travaux urgents sera réalisée dès 2015 (voir ci-après).

- Collège K. et M. Krafft à PFASTATT : les études vont être lancées (CP : 100 000 €) concernant l'opération d'extension, de restructuration partielle et de création d'une télérestauration.

⇒ OPERATIONS « GLOBALES » : (CP : 604 700 €)

1) Poursuite des opérations validées au BP 2014 - 232 700 € de CP :

Certaines opérations n'ont pas encore, à la date du 1^{er} septembre, connu de démarrage d'études, ce qui explique leur maintien en catégorie 3. Les crédits de paiement nécessaires pour finaliser ces opérations sont à prévoir sur 2015.

Il s'agit de :

- Collège de FERRETTE : réfection de la distribution de la chaufferie – CP : 35 000 € ;

- Collège A. Schweitzer à KAYSERSBERG : restructuration cuisine et remplacement mobilier de cuisson et du self – principe de « marche en avant » à mettre en place. Ces travaux sont liés à des remarques récurrentes des Services Vétérinaires – CP : 100 000 € ;
- Collège J. Prévert à WINTZENHEIM : restructuration globale de l'établissement – pré-études – CP : 5 000 € ;
- Collège C. Peguy à WITTELSHEIM : travaux de sécurisation, clôtures et portails – CP : 72 700 € ;
- Raccordement à la fibre optique pour le haut débit d'environ 20 établissements parmi les moins performants au niveau des bandes passantes – CP : 20 000 €.

2) Travaux à réaliser sans tarder (AP déjà votée ou non) – 372 000 € de CP

Il s'agit UNIQUEMENT de certaines opérations déjà inscrites et validées aux précédents PPI (2010-2011 ; 2011-2012 ; 2013-2014 et 2014-2018).

L'ensemble des opérations recensées a pris en compte la nécessité de réaliser les travaux sans plus tarder. Le report – depuis plusieurs années en raison des contraintes budgétaires - a fortement contribué au vieillissement des installations pour ces établissements, générant des coûts d'intervention au titre de la MSL pour maintenir les équipements opérationnels. Certaines opérations sont considérées comme prioritaires en raison des économies potentielles importantes qui peuvent en découler, notamment sur la réduction des consommations d'énergie en matière de chauffage. Pour d'autres établissements, il s'agit d'interventions portant sur des notions d'usage des locaux liées à des nécessités d'occultation, à des problèmes de sécurité (clôture, garage à vélos), à des aspects réglementaires (extraction plonge, centrale de traitement d'air) ou à des états de revêtements extérieurs pouvant présenter des dangers pour les usagers (cour de récréation fortement détériorée).

D'autre part, certains logements de fonction n'ayant pas bénéficié de travaux de réhabilitation et de remise à niveau depuis plus de 20 ans nécessitent des interventions afin de rendre ceux-ci attractifs, de manière à fidéliser les personnels logés et qui exercent leur rôle de « gardiennage » de l'établissement.

Les opérations suivantes sont indispensables, soit en raison de dispositions réglementaires, soit liées à la sécurité, soit générant des économies instantanées ou relevant de la destination des locaux et de leur usage (stores d'occultation).

* PPI 2010/2011 (AP compl. : 12 000 € - CP : 50 000 €)

- Collège les Ménétriers à RIBEAUVILLE : construction d'une extension comprenant un sas extérieur avec chambre froide négative. Une AP complémentaire de 12 000 € sera, par contre, nécessaire pour concrétiser ce projet. Ce dossier est urgent compte-tenu des remarques récurrentes des Services Vétérinaires – CP : 50 000 €.

* PPI 2011/2012 (AP : 56 000 € - CP : 56 000 €)

- Collège de Bourtzwiller à MULHOUSE : remplacement de la régulation du chauffage et mise en place d'un système de télégestion - AP/CP : 56 000 €.

* PPI 2013/2014 (AP : 252 400 € dont 30 000 € d'AP compl. - CP : 248 000 €)

- Collège M. Grünewald à GUEBWILLER : fourniture et pose de stores occultants dans 10 salles de classe (AP/CP : 28 000 €) et démolition et

création d'un nouveau garage à vélos, y compris reprise de la clôture.
AP/CP : 120 000 € ;

- Collège du Nonnenbruch à LUTTERBACH : extraction plonge CTA – AP : 102 400 € - CP : 100 000 €.

* PPI 2014/2018 (AP : 18 000 € - CP : 18 000 €)

- Collège Wolf à MULHOUSE : transformation d'une salle de technologie en salle informatique – AP/CP : 18 000 €.

Niveau 4 : PROPOSITION DE « NOUVELLES OPÉRATIONS » : AP : NEANT – CP : NEANT
(virement DAT après BP)
(programmation globale 2015 : AP Nouvelle : 582 000 € CTV Région Mulhousienne)

Une seule opération nouvelle devrait voir le jour en 2015.

- OPÉRATIONS INDIVIDUELLES :
NEANT.

- OPÉRATIONS « GLOBALES » :

- Réfection du terrain de foot synthétique du collège P. Pflimlin à BRUNSTATT : Cette opération sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage départementale en mobilisant les crédits identifiés dans le CTV de la Région Mulhousienne. Cette opération s'avérera sans conséquence directe sur le budget collèges de la Direction du Patrimoine Immobilier (D.P.I.).

A noter que l'AP (582 000 €) s'inscrit au titre des projets structurants prévus au CTV de la Région Mulhousienne et fera l'objet d'un vote en séance plénière BP 2015.

Les CP (582 000 € en 2015) sont inscrits à la Délégation de l'Action Territorialisée (DAT) et seront virés à la DPI à l'issue du BP 2015.

Enfin, **ces montants (AP/CP) ne sont pas comptabilisés dans le budget du service 219.**

II. DOTATIONS ANNUELLES PROVISIONNELLES

⇒ Programme **B113 (Acquisition de matériels)** – (AP : 200 000 € - vote DM2 2014) - CP : 200 000 €

La dotation est identique à celle de 2014.

⇒ Programme **B114 (travaux d'entretien)** – (AP : 1 700 000 € - vote DM2 2014) - CP : 1 700 000 €

La dotation provisionnelle est identique à celle de 2014, pour faire face aux demandes imprévues et non programmables. De plus, toutes les réparations suite à des sinistres couverts par les assurances doivent d'abord faire l'objet d'avances prises sur le budget – service 219 « collèges » - avant d'être remboursées par des recettes versées au budget du Département.

⇒ **B115 (frais d'études)** :

Recettes de Fonctionnement :	NEANT
Recettes d'Investissement	4 199 000 €

IV. PROGRAMME PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT 2015-2019

Le détail du P.P.I. Collèges figure en **annexe 2**.

L'ensemble des travaux, menés depuis la décentralisation de 1986, permet aujourd'hui d'affirmer que la qualité et la fonctionnalité sont particulièrement élevées pour tous les établissements qui ont pu bénéficier de travaux lourds de restructuration et/ou d'extension.

Les efforts consentis les années précédentes ont permis de temporiser les inscriptions de travaux qui, aujourd'hui, s'avèrent nécessaires.

Dans le souci de participer efficacement à la construction budgétaire de la collectivité, il apparaît néanmoins que les établissements n'ayant pu bénéficier de travaux de réhabilitation ou de restructuration devront être programmés avec le lissage financier qui s'impose. Il conviendra de prioriser des axes et des objectifs qui vont générer des économies pour les années à venir, plus particulièrement les investissements liés à l'aspect énergétique, ceux traitant des réductions de surfaces au vu des effectifs réellement accueillis dans certains établissements et le remplacement de composants fonctionnels arrivés au terme de leur durée de vie.

Depuis 2014, la présentation du PPI a été revue afin de mieux appréhender les enjeux financiers des années à venir et proposer un dispositif d'aide à la décision prenant en compte les réalités financières de la collectivité.

1 - Constructions ou reconstructions de collèges

Le Département a construit ou reconstruit, entre 1993 et 2005, les neuf collèges suivants : MULHOUSE-Bourzwiller ; WITTENHEIM-Pagnol ; WITTENHEIM-Joliot-Curie ; ALTKIRCH ; ILLFURTH ; COLMAR-Berlioz ; BRUNSTATT ; FESSENHEIM et MUNSTER.

S'ajoutent à cette liste les 4 derniers collèges livrés : **BUHL** et **BURNHAUPT-LE-HAUT** (rentrée 2009), **ILLZACH** J. Verne en septembre 2010 et enfin **Bel Air à MULHOUSE** en septembre 2013. Ouverts aux nouvelles technologies, très aboutis en matière de développement durable, ces établissements préfigurent les collèges du XXIème siècle.

La seule opération déjà inscrite concerne la construction d'un gymnase au Collège Bel Air à MULHOUSE, pour pallier l'absence de structure sportive propre à cet établissement.

Aucune autre nouvelle opération n'est inscrite.

2 - Restructurations, réhabilitations, extensions

La stratégie qu'il est proposé de mener pour le nouveau PPI devrait s'appuyer sur un diagnostic et une analyse objective des nouveaux besoins résultant des effectifs de certains établissements au regard du secteur concerné. En effet, des mutualisations seraient tout à fait envisageables et des transferts d'effectifs au travers d'un rééquilibrage pour la carte scolaire pour d'autres secteurs permettraient d'optimiser le taux d'occupation des locaux existants disponibles.

Cette étude gagnerait à être menée en prenant en compte les évolutions démographiques telles qu'elles ressortent de la situation connue à ce jour et, à terme, devrait permettre, soit de réduire le parc des établissements, soit de réduire certaines surfaces de certains d'entre eux, soit d'éviter des extensions non pertinentes au regard des surfaces disponibles dans des établissements situés à proximité quasi immédiate du collège considéré. Cette réflexion est, bien évidemment, dans la ligne des objectifs de réduction financière des investissements et de fonctionnement, sans pour autant réduire la qualité d'accueil, les fonctionnalités et sans peser sur les temps de trajet des élèves.

Cette décision politique de notre Assemblée mérite d'être formalisée dans les prochains mois, orientant ainsi les efforts à mener dans ces secteurs.

Seules 2 nouvelles opérations sont inscrites dans ce PPI COLLEGES :

- Collège L. Herr à ALTKIRCH : occultation des fenêtres des chambres de l'internat ;

- Collège P. Pflimlin à BRUNSTATT : réfection du terrain de foot synthétique et clôture.

Cette dernière opération n'impacte en rien le budget direct du service 219 « collèges » puisque **l'AP et les CP proviennent du Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne.**

Il est à noter que le présent PPI intègre toujours un montant de 2 682 000 € traitant de **l'accessibilité**, étant rappelé qu'aucune AP spécifique n'est encore votée pour cette action.

Conformément à l'ordonnance n° 2014-1090 du 26/09/2014, notre collectivité devra déposer avant le 1^{er} octobre 2015, pour les Etablissements Recevant du Public (E.R.P.) non conformes, un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) détaillant les travaux que le Département s'engage à réaliser ainsi que leur montant. Ensuite, notre Collectivité aura, sauf dérogation – selon la taille et la catégorie d'ERP - 3 ans pour se mettre aux normes.

En ce qui concerne l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (P.M.R.), la situation dans les 57 collèges publics était la suivante fin 2014 : 36 collèges totalement accessibles, 9 partiellement accessibles, 9 accessibles uniquement en rez-de-chaussée et 3 collèges considérés comme non accessibles.

Dans le cadre des restructurations, réhabilitations et extensions, le **volet énergétique** a été pris en compte. Plus généralement, les années à venir vont nous inciter à prendre des dispositions plus marquées quant à cet aspect en ce qui concerne les autres constructions qui ne sont pas traitées dans le cadre d'opérations déjà recensées.

En effet, cette mesure s'inscrit dans les objectifs que la Collectivité s'est fixée dans PLANETES68 (Programmes Locaux d'Actions pour les Nouvelles Energies, la Transition Economique et Sociétale) en matière d'intensification de la politique d'économie d'énergie (1^{er} axe prioritaire).

Dans un autre registre et afin de contenir les investissements, il convient de maîtriser, avec la plus grande objectivité, l'impact lié aux évolutions des effectifs qui concernent plusieurs établissements scolaires dans un même secteur ; pour cela, il n'est pas à exclure que de nouvelles répartitions, voire des regroupements, soient à opérer.

Ces dispositions produiront des effets induits sur le budget de fonctionnement des collèges (viabilité, maintenance, personnels, ...), inscrivant cette démarche dans une recherche

d'optimisation des dépenses tout en maintenant une qualité de service exemplaire (collèges GUEBWILLER, SOULTZ et les 2 de WITTELSHEIM).

Enfin, certains sites nécessitent des études ou des compléments d'études afin de chiffrer les besoins à inscrire à moyen terme pour les PPI à venir (Collèges V. Hugo à COLMAR ; GUEBWILLER ; Kennedy et Villon MULHOUSE ; SOULTZ, ...).

Les demandes sont détaillées fiche par fiche, le tableau présentant la synthèse finale par année pour l'ensemble des établissements.

3 - Récapitulatif du P.P.I glissant 2015-2019 dans les collèges : cf. annexe 2 au rapport

Les données sont détaillées, fiche par fiche, dans l'**annexe 2**.

	montant indicatif (val fin d'op)	<i>cumul dépenses à fin N-1</i>	PHASAGE 2015
Collèges	37 205 970	2 269 697	6 114 700
Solde op récept.			889 800
TOTAL (*)	37 205 970	2 269 697	7 004 500
Collège BRUNSTATT - CTV	582 000		582 000

(*)Montant des opérations restant à réaliser dans l'actuel PPI (opérations déjà soldées non totalisées)

Le tableau récapitulatif, figurant dans l'annexe, propose également le phasage prévisionnel pour les années à venir, qui n'est donné qu'à titre indicatif, et qui recense pour 2016 la continuité des opérations lancées ou poursuivies en 2015 ainsi que des inscriptions nouvelles justifiées mais non validées à ce jour.

Pour les années 2017 et suivantes, les montants annoncés traitent, dans le même esprit, la poursuite des opérations que votre Assemblée aura à décider en 2016.

Il s'agit de vous présenter une ébauche de ce que pourrait être le Programme Prévisionnel des Investissements avec les éléments d'aide à la décision qui devront être validés préalablement lors de chaque budget primitif des années à venir.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'autoriser l'inscription budgétaire des crédits au **Budget Primitif 2015**, tant en recettes qu'en dépenses, tant en investissement qu'en fonctionnement, tels qu'ils figurent sur **l'annexe 1** ;

- d'adopter le **Programme Prévisionnel d'Investissement dans les collèges 2015-2019 (annexe 2)**, en sachant que le montant des opérations déjà prévues et nouvellement inscrites représente un **P.P.I. global de 37 205 970 €**, contre 50 057 300 € au précédent PPI (- 25.67 %) étant entendu qu'une opération inscrite au CTV de la Région Mulhousienne (Collège P. Pflimlin à BRUNSTATT – réfection du stade de foot synthétique – 582 000 €) ne figure pas dans ce total ;
- de valider les opérations retenues dans le cadre du BP 2015 ;
- de prendre acte des besoins ultérieurs qui feront l'objet des décisions financières que votre Assemblée aura à prendre dans les années 2016 et suivantes ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre et le suivi des dossiers évoqués dans le rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER